www.leperrayenyvelines.fr

Le Perray Infos en-Yvelines

Porte de la forêt

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2012

Éditorial

Le Perray Infos du mois de septembre est pour une grande partie consacré aux travaux effectués sur notre commune. De gros chantiers terminés ou en cours ont tout au long de ces derniers mois été réalisés dans différents quartiers. Comme il se doit, nous avons privilégié et choisi pour intervenir les rues où le passage des piétons et des véhicules est le plus dense, ou bien, lorsque les dégradations sont importantes. Toutes ces interventions, contribuent à l'amélioration de notre cadre de vie dans l'intérêt de tous.

En matière d'urbanisme, notre commune est qualifiée ville « Pôle d'appui » dans les documents supra communaux et, au vu de la pénurie de logements, elle doit se développer. La règle imposée par la charte du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) est la densification. Mais dans le même temps il m'est signifié que toute construction est interdite en zone agricole, cette dernière faisant l'objet d'une protection au titre du PNR et du Schéma Départemental de la Région Ile-de-France (SDRIF). En ce qui concerne les secteurs boisés de la commune, des dispositions de plus en plus strictes ont été adoptées.

Cette mutation du Perray sera réalisée et réussie par le respect des objectifs du développement durable en préservant la qualité de vie des habitants anciens et nouveaux.
Un bilan comptable est également présenté dans ce Perray Infos. Les résultats de notre budget sont une preuve irréfutable de la bonne santé financière de notre commune. Ces chiffres très confortables, si nous les comparons à des communes de la même strate, sont dus à la gestion rigoureuse menée depuis de très nombreuses années. Une gestion rigoureuse est et sera toujours notre ligne de conduite : c'est un principe fondamental de notre équipe.

La période d'incertitude que nous vivons – subventions en baisse voire purement et simplement supprimées, réformes des collectivités territoriales – nous force à faire preuve toujours de la même prudence.

Notre équipe municipale en place est le garant des deniers publics. Vous pouvez lui accorder toute votre confiance. Souvenez-vous de la dernière campagne des élections municipales où les candidats de la liste adverse « Le Perray Autrement » m'avaient qualifiée, dans un de leurs tracts, "d'Harpagon". Merci à eux, c'était un « super » compliment !!!

Être capable de présenter un bilan d'enrichissement du patrimoine, de nombreuses réalisations aussi prestigieuses (création d'un Relais d'Assistantes Maternelles, agrandissement/rénovation de l'école de la Barantonnerie, réhabilitation de l'Église, des Granges, du gymnase, de certaines rues – Église, Vergers, Petit Pas, Trois Ormes – ainsi que l'aménagement de l'entrée de la Mare au Loup et de trottoirs pour les personnes à mobilité réduite) ne peut pas nous laisser indifférents. Ce constat nous amène à la conclusion que les élus de cette majorité sont en mesure de mener une gestion financière saine tout en accompagnant les besoins et l'évolution du Perray. Ils en ont le dynamisme, la disponibilité et la capacité.

Paulette DESCHAMPS
Maire du Perray-en-Yvelines

Sommaire

Vie du Conseil ..... p. 1
Hommage à Michel Keryfen ..... p. 2
Compte administratif ..... p. 3-6
Travaux d'été ..... p. 7-9
Éco-développement ..... p. 10-11
Retour sur cet été ..... p. 12-13
La collecte des déchets ménagers ..... p. 14
Rendez-vous ..... p. 15
Aides et services ..... p. 16
Nouveaux commerçants ..... p. 17
Culture ..... p. 18-19
Sport ..... p. 20
Histoire ..... p. 21-23
Tribune Libre ..... p. 24-25
Collecte déchets ..... p. 25
État civil ..... p. 26

IMPRIM'VERT Papier Cocoon 100 % recyclé.

Directrice de la Publication : Paulette DESCHAMPS
Comité de rédaction : P. DESCHAMPS, P. BEGUIN, P. LE DUC, A. LAVADOU, M. HARSCOËT
Impression, conception, réalisation : Café Noir
Distribution : Créatif Diffusion
Crédit photo : Service Communication
Tél. 01 30 46 31 24
E-mail : service.communication@leperray.fr

Nota bene : tous les articles ou informations proposés à la parution sont à nous faire parvenir impérativement avant le 5 du mois précédant la sortie, par mail de préférence : **service.communication@leperray.fr**

Compte rendu du Conseil municipal du 12 juillet 2012

26 conseillers municipaux présents ou représentés

Madame le Maire lit la réponse de Monsieur le Sous-Préfet au courrier adressé par l'ensemble des conseillers pour protester contre la venue des Gens du voyage en mars dernier sur les terrains de la Grande Haie. Elle annonce aussi que la commune sera sollicitée afin de se porter garante pour les emprunts effectués par le bailleur social et ainsi se verra attribuer des logements du programme locatif de la Forêt Verte. Cette garantie est sans risque et permet à la commune de participer aux commissions d'attribution de ces logements. Madame le Maire précise que ce dossier sera examiné en détail lors d'un prochain Conseil.
Les six délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

▶ La police de l'eau se montrant plus exigeante que prévu avec la qualité de l'eau rejetée dans le ru du Feu de Saint-Jean, il convient de réévaluer le coût de l'extension de la station d'épuration (STEP) et dès à présent d'augmenter de près de 50 % les honoraires de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui précède les travaux.

▶ À compter du 1er juillet, la Taxe de raccordement à l'assainissement (PRE) devient la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) et il convient d'en fixer toutes les modalités : taux de base 5 500 € pour une surface de 120 m², le mode de calcul pour les surfaces supérieures et inférieures, ainsi que les diverses conditions de dégrèvement ou d'exonération partielle (ces modalités ont été examinées en détail lors d'une réunion de travail du Conseil).

▶ La loi du 20 mars 2012 introduit un article dans le code de l'Urbanisme prévoyant une majoration de 30 % des droits à construire et permettre la construction ou l'agrandissement de logements. L'ensemble du Conseil n'étant pas favorable à cette disposition, il convient d'organiser une consultation de la population qui durera du 16 juillet au 20 septembre.*

▶ Trois agents bénéficiant d'avancements de grade dans le cadre de la promotion interne et ayant suivi les formations spécifiques, il est proposé de modifier le tableau des emplois comme suit, au 13 juillet 2012 :

- Grade : Agent de Maîtrise T.C. : nouvel effectif 5
- Grade : Adjoint Technique 2e Classe T.C. : nouvel effectif 35
- Grade : Adjoint d'Animation 2e Classe T.C. : nouvel effectif 15

▶ Le Conseil adopte le nouveau dispositif d'évaluation professionnel des fonctionnaires territoriaux destiné à apprécier la valeur professionnelle et qui substitue l'entretien professionnel défini par des modalités strictes au système de notation.

▶ Le Conseil adopte le nouveau règlement de la crèche municipale validé par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et la Protection Maternelle et Infantile de secteur.

Madame Nadaud et Monsieur Beguin présentent la Journée européenne du Patrimoine du 15 septembre (voir page 15). Madame Louchart rend compte de la Journée Tous à vélo organisée le 1er juillet par le Conseil municipal des Jeunes (CMJ). Elle informe aussi le Conseil de la fermeture d'une classe de Maternelle et de la hausse significative des effectifs en Primaires.

** Sur proposition du Sénat, l'Assemblée Nationale a, le 25 juillet, abrogé l'article du 20 mars 2012 et la consultation n'est désormais plus nécessaire.*

Conseil Municipal des Jeunes

Le premier Conseil municipal des jeunes (CMJ) élu en 2010 arrive à son terme.
Du 22 au 26 octobre 2012, les jeunes Perrotins du CM1 à la 5e éliront un nouveau CMJ.
Si tu veux être candidat, passe par l'Espace Jeunes, à la Mare au Loup, retirer la plaquette d'information, lis-la, discute avec les animateurs et décide-toi : **tu as jusqu'au 3 octobre pour te déclarer candidat.**

Vie de la mairie

Hommage à Michel Keryfen

Michel Keryfen nous a quittés le samedi 4 août, à l'âge de 81 ans.
Né à Lorient, le 8 janvier 1931, c'est d'abord ses études de photographie à l'école de Vaugirard-Louis Lumière puis son travail de photographe à l'Office National d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) qui l'ont amené en Île de France. Il est arrivé au Perray-en-Yvelines dans les années soixante.
Très attaché à sa nouvelle commune et profondément humain, il devint vite une figure locale du Perray. Passionné de musique, il a présidé la Société Musicale du Perray pendant 20 ans et lors de chaque concert, il présentait minutieusement chaque morceau joué.
Il a aussi créé et présidé le Club Photo de notre ville, organisant chaque année un Tiercé Photo et une exposition, avant de devenir peu à peu le photographe « officiel », la mémoire de la ville, à travers les milliers de clichés pris au Perray qui feront tout naturellement de leur auteur un membre fondateur et un pilier de l'association Histoire et Mémoire du Perray-en-Yvelines (HMPY). Élu au Conseil Municipal durant les trois derniers mandats, il fut maire-adjoint de 1995 à 2008, chargé de la coordination de la vie associative. Responsable du site de la Mare au Loup, il a su accompagner son évolution et accorder toute son attention aux demandes et aux besoins des associations. Nombreux se souviendront également de l'instant où lui furent remises les Palmes Académiques, lors d'une émouvante cérémonie en 2006. Toute l'équipe municipale retiendra de lui sa disponibilité, sa gentillesse, son engagement politique et son dévouement dans la vie de notre commune pendant de si nombreuses années.

En hommage, nous vous offrons deux clichés du quartier gare signés KM et pris au fil de la vie perrotine.
À chacun de retrouver dans sa propre mémoire, ces lieux aujourd'hui disparus...

Cliché de Michel Keryfen pris en juillet 1978.

Cliché de Michel Keryfen pris le 22 juin 1996.

Un bilan financier très positif

Le compte administratif (CA) est après le budget communal, le document le plus important de la vie municipale. C'est le document par lequel le Maire et l'Équipe municipale rendent compte de leur gestion auprès de la population.
Le compte administratif est une photographie de la situation financière et des opérations de la ville au 31 décembre de l'année écoulée.

Afin de vous en faciliter la lecture, nous vous présentons les dix ratios officiels du budget municipal [1], regroupés en trois thématiques différentes : recettes, dépenses, dette. En comptabilité, un ratio est une comparaison entre deux grandeurs financières.
Les graphiques ci-dessous donnent une comparaison entre les chiffres nationaux (CA 2010), ceux des Yvelines (CA 2010) puis ceux du Perray (en vert, CA 2011)[2].

[1] *Ratio 8 : Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi - Ce ratio mesure la pression fiscale de la collectivité comparée à la pression fiscale de l'ensemble des communes de France. Il n'est pas obligatoire pour les communes inférieures à 10 000 habitants.*

[2] *Sources utilisées : Agence Départementale de Conseil aux Communes et à leurs Groupements et Direction Générale des Collectivités Locales.*

Recettes communales Ratios 2, 3 et 6

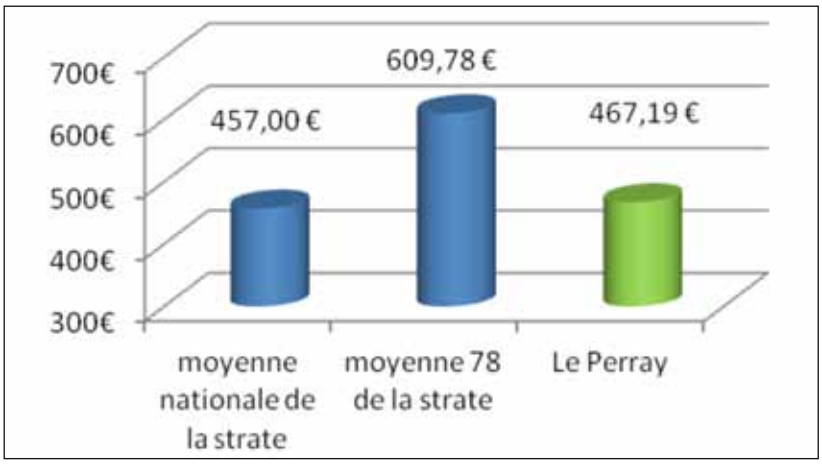

Ratio 2: produits des impositions directes / population
Ce ratio traduit, en euros le montant moyen des impôts locaux (taxe d'habitation, TFPB, TFNB) levés sur le territoire par habitant.
Légèrement au-dessus de la moyenne nationale de la strate (5-10 000 hab.), il est très nettement inférieur à la moyenne yvelinoise. Il traduit surtout une pression fiscale très modérée au regard des besoins exprimés par la population.

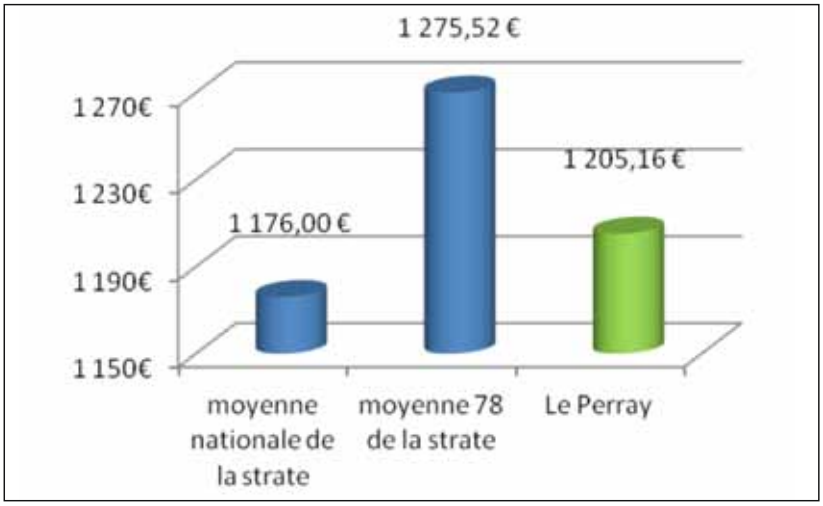

Ratio 3: recettes réelles de fonctionnement / population
Ce ratio exprime en euros par habitant le montant de recettes, provenant principalement de la fiscalité et de l'Etat dont dispose la collectivité pour financer le fonctionnement des services municipaux.
Comparé au ratio n° 2, l'écart de recettes résulte des diverses taxes et compensations versées par l'Etat liées à la suppression de la taxe professionnelle. Ces compensations, maintenues à niveau constant par la CCE, ont permis d'avoir un niveau de recettes suffisant pour mener des actions d'investissement sans avoir à augmenter la pression fiscale sur les ménages.

Compte administratif

Recettes communales (suite)

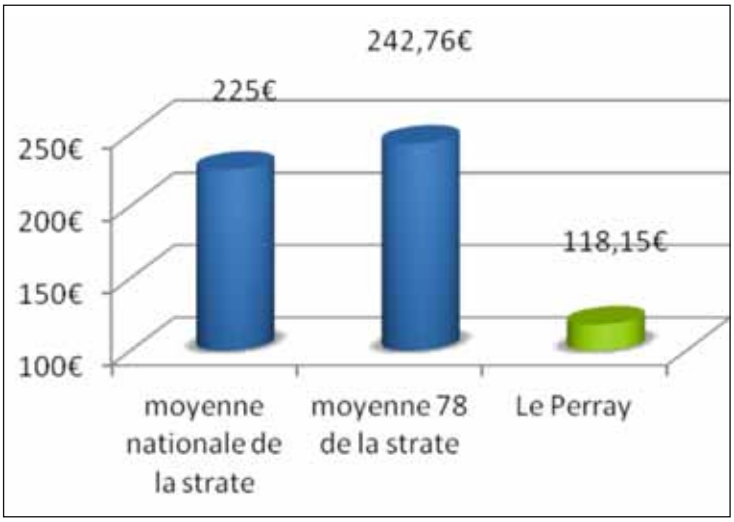

Ratio 6: DGF / population

Ce ratio exprime en euros, le volume de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par habitant que l'Etat verse à la ville pour l'aider à financer les services municipaux.

Il est bien en dessous des moyennes, notre DGF restant particulièrement faible par rapport à d'autres communes de même taille (montant de la DGF du Perray : 777 661 € contre 1 103 767 € pour les Essarts) ;

La DGF, instituée en 1977 par l'Etat, est calculée sur les mêmes bases, les seuls éléments de réévaluation pris en compte étant l'évolution de la population et le kilométrage des voiries communales. L'écart constaté avec les autres communes de la même strate, bien qu'injuste à nos yeux, n'a pu être comblé. L'Etat, malgré nos demandes d'explication, s'est refusé à revoir les modalités de calcul de cette dotation.

Dépenses communales Ratios 1, 7, 4 et 10

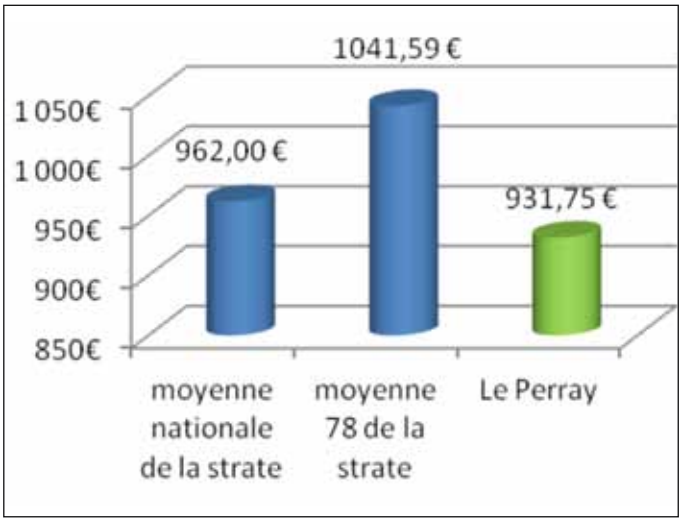

Ratio 1: dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / population

Ce ratio traduit, en euros par habitant, le niveau de service rendu à la population.

Inférieur aux moyennes départementale et nationale, il indique la volonté municipale d'avoir à la fois une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, et une politique d'investissement ambitieuse (ratio n° 4).

En simplifiant, le budget alloué au fonctionnement comporte deux grandes parties, à savoir d'une part les frais de personnels, d'autre part des dépenses d'entretien (fournitures, prestations de services) réalisées par le biais d'entreprises privées. L'état général du patrimoine communal, son importance, les différents besoins exprimés par la population et les associations incitent en effet vos élus à investir lourdement pour faire évoluer ces équipements (ou encore en créer de nouveaux) plutôt que de se contenter d'un simple entretien, d'où une recherche constante, efficace et objective d'économies sur ces dépenses de maintenance.

Ratio 7 : dépenses réelles du personnel / dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

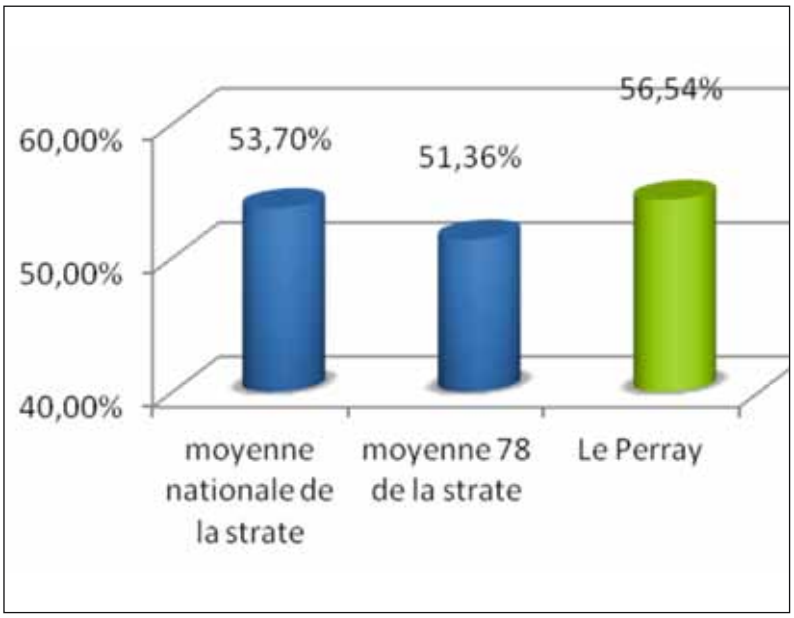

Ce ratio exprime en pourcentage la part des dépenses réelles de fonctionnement affectées aux frais de personnel. S'agissant du ratio n° 7, celui-ci est globalement plus élevé que la moyenne nationale et des Yvelines. Toutefois, il convient d'éviter toute analyse sommaire qui aurait pour seul effet de conclure qu'il y a trop de personnels. Comme tout ratio, il dépend des valeurs respectives ''dépenses du personnel '' et ''dépenses réelles de fonctionnement''. Or comme cela a été vu lors de l'analyse du ratio n° 1, la part des dépenses réelles de fonctionnement est particulièrement faible au Perray, ce qui **mécaniquement** entraîne une proportion plus importante du coût du personnel. Ainsi, à titre indicatif, le taux d'administration de la commune (nombre d'agents pour 1000 habitants) est de 16,5 %, contre 25,4 % au niveau yvelinois.
Par ailleurs, ne sont prises en compte que les dépenses de personnel, et non les recettes. Les absences font l'objet d'un remboursement par notre assureur qui n'est pas intégré dans ce ratio. Si on tient compte de cet élément, le ratio est ramené à 54,32 % pour la commune.

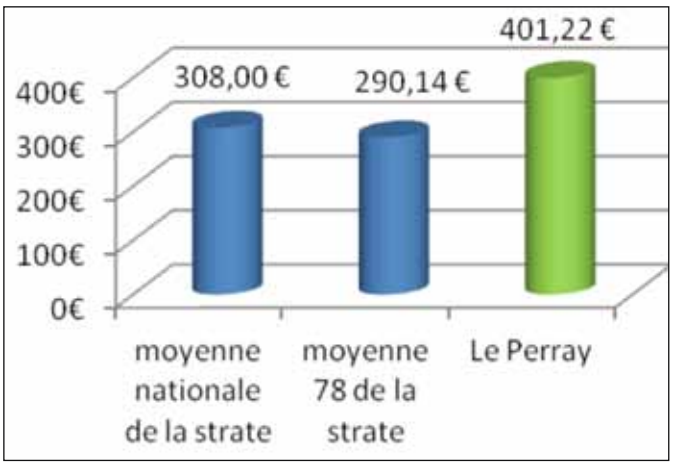

Ratio 4: dépenses d'équipement brut / population
Ce ratio exprime le montant des dépenses d'équipement public que la ville consacre pour chaque habitant.
Comme indiqué précédemment, l'effort d'investissement est particulièrement important au Perray-en-Yvelines, comme en témoignent les écarts avec les ratios yvelinois et nationaux.
Autre avantage, et non des moindres, cette logique d'investissement permet de récupérer la TVA (près de 20 % du coût total des dépenses), ce qui n'est pas possible pour les dépenses de maintenance (budget de fonctionnement).

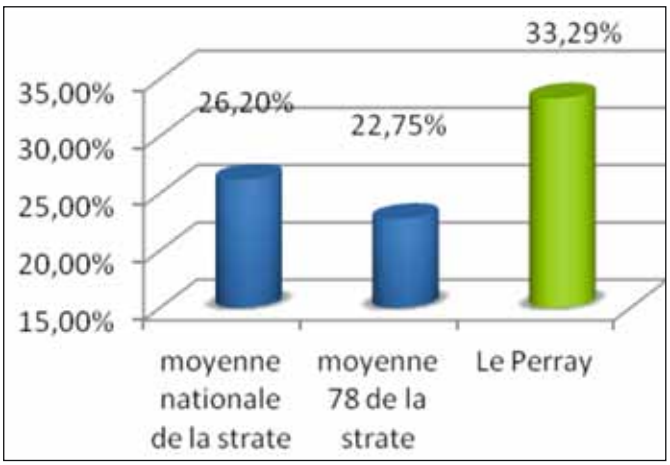

Ratio 10: dépenses d'équipement brut y compris en régie / recettes réelles de fonctionnement
Ce ratio exprime l'effort d'équipement de la ville comparé à ses recettes de fonctionnement.
Comme cela a été vu précédemment (cf. ratios 1 et 4), le ratio 10 retranscrit une politique d'investissement de la commune particulièrement volontariste.

Compte administratif

État de la dette

Ratios 5 et 11

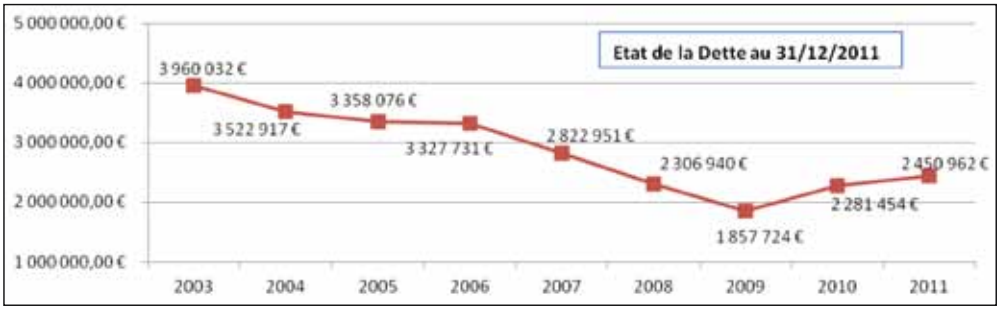

Le graphique présenté ci-contre présente l'évolution de l'encours de la dette depuis 2003. Il est à noter :
• Une baisse significative de l'endettement jusqu'en 2009.
• De nouveaux emprunts mobilisés en 2010 et 2011 pour financer en partie de nouveaux investissements (par ex : réhabilitation et extension de l'école de la Barantonnerie, réfection de l'église et des granges du parc municipal, de voiries...).

Ratio 5 : encours de la dette / population
Ce ratio exprime le niveau d'endettement de la collectivité en euros par habitant.
Le montant affiché demeure nettement inférieur aux niveaux d'endettement yvelinois et national. Cette limitation volontaire du recours à l'emprunt permet à la commune d'envisager aussi sereinement que possible l'avenir pour pouvoir réaliser des opérations d'envergure, et démontre également une capacité d'action de la commune en cohérence avec les moyens à disposition.

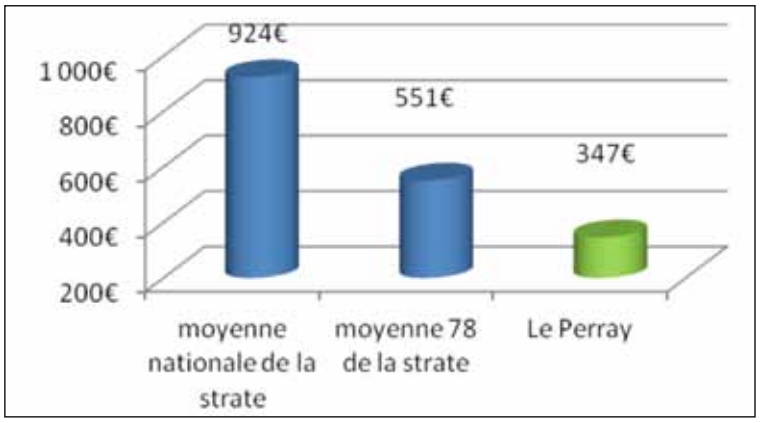

Ratio 11 : encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement
Ce ratio exprime le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter totalement, si elle consacrait l'intégralité de ses recettes de fonctionnement au remboursement de ses emprunts.
Ce ratio officiel reste très théorique car on ne peut pas consacrer la totalité des recettes de fonctionnement au remboursement de la dette.
Le délai d'encours est toutefois très court.

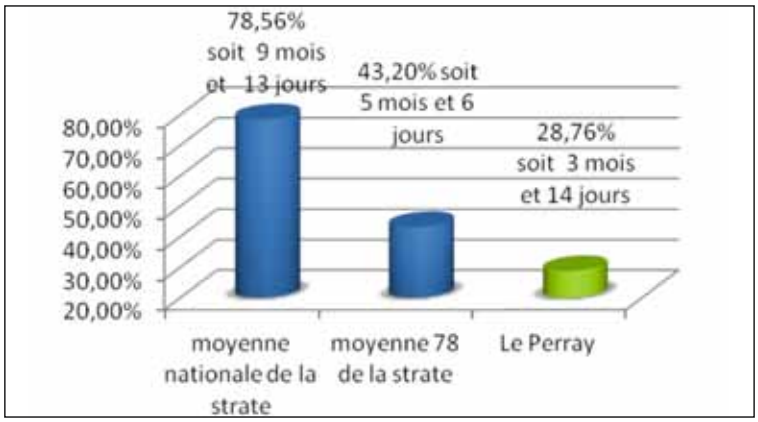

Récapitulatif dépenses

Ratio 9 : dépenses réelles de fonctionnement hors régie et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement
Ce ratio s'il est inférieur à 100% exprime le fait que les recettes de fonctionnement couvrent totalement les dépenses obligatoires de la collectivité.

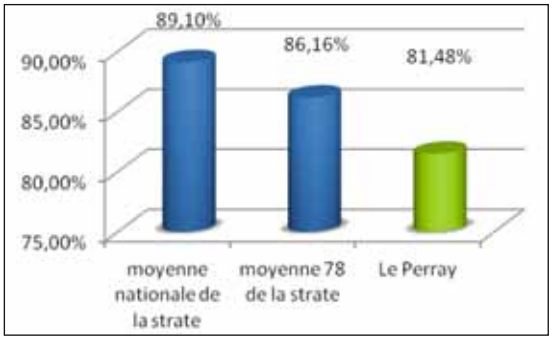

Travaux de rénovation

Les granges du parc

Les travaux de réhabilitation des Granges du parc commencés en automne 2011 prendront fin début octobre. Un an se sera écoulé pour transformer ce vieux garage à calèches en édifice destiné à des animations culturelles.

Deux projets, à l'origine des réflexions, prévoyaient : soit une seule salle aménageable pour diverses activités ponctuelles, soit deux salles séparées pour des animations distinctes (spectacles d'un côté et expos de l'autre). La deuxième option fut retenue mais des difficultés techniques en cours de chantier on fait revenir à la solution première. Rien à regretter, car aujourd'hui une salle magnifique apparaît tant par l'espace offert que par la vision d'une belle et robuste charpente.
Les anciennes dépendances des jardiniers, côté bassin, sont aménagées pour recevoir une centrale de chauffage (pompe à chaleur + filtrage air renouvelé), une petite cuisine, des toilettes, un local à rangements ainsi qu'un bureau destiné à l'association Histoire et Mémoire du Perray (HMPY).
Quant à l'extérieur, les grandes vieilles portes, aux grands vantaux trop vétustes, seront remplacées par des portes vitrées « sécurit ». Le pavage des abords est en partie rénové. Un accès en pavage lisse est posé pour permettre l'accès des personnes à mobilité réduite.
Grâce à ces importants travaux, l'art et la culture pourront vivre aisément dans ce cadre privilégié du Parc Municipal.

Une mairie rénovée

En passant place de la mairie vous remarquerez, en levant les yeux, des changements sur la toiture. Deux cheminées ont disparu et le clocheton paraît tout neuf. Les cheminées n'avaient plus de fonction, mais surtout devenaient un danger public par leur instabilité. Décision fut prise de les supprimer.

Quant au joli clocheton, cette pièce architecturale remarquable, qui chapeaute élégamment notre hôtel de ville, il n'avait pas vu un pinceau depuis des lustres. Une opération d'entretien et de rajeunissement devenait nécessaire. Ce fut chose faite début juillet.
Notre devise républicaine "Liberté, Égalité, Fraternité" est également inscrite sur le fronton de notre mairie.
Cette opération sur la toiture est l'ultime touche d'une longue période d'importants réaménagements et rénovations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la mairie (réfection de la salle du conseil, rampe d'accès PMR, huisseries remplacées, réimplantation fonctionnelle des services municipaux, façades rajeunies).
Votre mairie à l'architecture typique de la région est vraiment une image de votre ville dont vous pouvez être fiers.

Travaux d'été

Dépose-minute parking de la Barantonnerie.

Le parc de stationnement situé à l'entrée de l'école de la Barantonnerie est maintenant en zone verte, c'est-à-dire autorisé pour une durée de 4 heures consécutives, avec des tracés tout neufs. Cela n'a pas été chose facile que de s'accorder entre les Services Techniques de la ville, les Fédérations de parents d'élèves et les habitants du Bien-Aller.
Les uns rappelaient les normes, certains voulaient conserver le « dépose minute » pour l'école, d'autres se préoccupaient du nombre de places, tous avaient pour priorité la sécurité des enfants qui fréquentent l'école.
C'est ainsi qu'est né, après plusieurs réunions, le nouveau marquage au sol de cet espace délimitant 28 places de stationnement (dont 1 place pour personne à mobilité réduite), le dépose minute, la voie d'accès pour les habitants du Bien-Aller et les utilisateurs du parking et enfin surtout des cheminements sécurisés pour les enfants. Attention, la vitesse y est maintenant limitée à 20 km/h.
Remarque : une ligne jaune discontinue aménagée à l'entrée du Bien-Aller n'autorise que le seul arrêt bref des véhicules, le temps de la descente ou de la montée d'un passager.

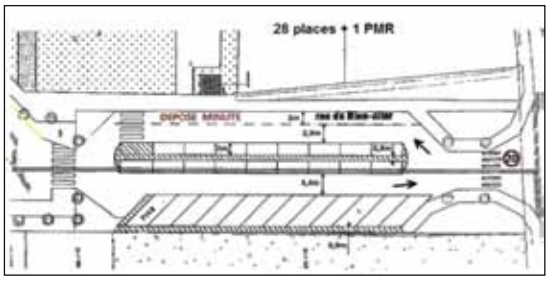

Les travaux d'entretien de la voirie.
Réalisés dans le cadre d'un contrat triennal, ils bénéficient en 2012 d'un budget s'élevant à 250 000 €. Un certain nombre d'interventions ont déjà été présentées dans le Perray Infos de juillet-août (une précision cependant : l'allée des Trois Ormes a été rénovée sur toute sa longueur et non pas seulement à son entrée).
Depuis, la liste de ces travaux s'est allongée :

- rue de la Gerbière, réfection du trottoir Est dont le revêtement était très dégradé ❶,
- plusieurs réparations sur la chaussée de la rue de Houdan en raison d'affaissements ❷,
- dans la cour de la mairie, au pied de la salle polyvalente, suppression de déformations dues aux racines des tilleuls ❸,
- mise en place de bordures chasse-roue (passage de poids lourds) puis réparation du trottoir à l'angle des rues de Parfond et du Chemin Vert ❹,
- à l'espace de la Mare au Loup et rue du Roseau, remise en état de tampons de regard ❺,
- réparation de gargouilles sur les trottoirs de la rue du Moulinet et les rues adjacentes,
- rue Nouvelle, réfection du trottoir le long du parking ❻,
- plusieurs remises en état localement rue du Chemin Vert, rue de Chartres et rue de Paris sur trottoirs, bordures, avaloirs, caniveaux, regards France-Télécom.... ❼,
- rue de Chartres (RD 910), le Conseil Général, propriétaire de la route, a bien effectué dernièrement des réparations sur la chaussée mais la signalisation horizontale

❶ *Rue de la Gerbière.*

❷ *Rue de Houdan.*

❸ *Cour de la salle polyvalente.*

❹ *Carrefour rue de Parfond et rue du Chemin vert.*

❽ *Marquage rue de Chartres.*

❼ *Rue de Chartres.*

incombe à la commune ❽.
Le programme 2012 de réfection de voirie va se poursuivre jusqu'à l'automne, avec entre autres des interventions dans la rue de Parfond.

❻ *Rue nouvelle.*

La Mare au Loup.

❺ *Rue du Roseau.*

Merci encore à nos agents municipaux :

• En arrivant à l'Espace de la Mare au Loup, vous ne serez plus choqué par la vision de la façade jouxtant le bâtiment de la Médiathèque : la partie déjà rénovée peinte en jaune se prolongeait par un pan d'un blanc très douteux. Bravo à ceux qui ont su, pour un moindre coût, redonner à cette façade un aspect plus agréable, en attendant des travaux importants de réhabilitation sur cette partie Sud-ouest du bâtiment ❾.

❾ *Le bâtiment 1 de la Mare au Loup.*

• Sur le Champ de Foire, un terrain de pétanque a été aménagé tout dernièrement. Nous espérons qu'il verra bientôt évoluer les futurs grands espoirs promis par l'association des pétanqueurs du Perray ❿.

❿ *Le terrain de pétanque du Champ de Foire.*

Éco-développement

On l'achète ou on la jette ?

Plaidoyer pour la flore spontanée

Aster.

Séneçon jacobée.

L'une de ces deux fleurs est prisée, l'autre éradiquée… Pourquoi ?

L'une et l'autre font partie de la famille des astéracées, toutes deux embellissent le jardin ! Alors : histoire de couleur ou de proportions ? Non ! L'une est horticole c'est-à-dire issue d'une culture en serre ; l'autre, sauvage, est offerte par Dame Nature.
Elles sont nombreuses, les fleurs qui font l'objet de « tergiversations » !
Certes on tolère la marguerite des champs, parfois on la « transfère » dans le jardin ou on se la procure en jardinerie. Par contre on aime peu le bouton d'or mais on recherche le trollius. Ne se vend-il pas… alors qu'on ne saurait nous proposer son « double » gratuit. Et il en est de même pour le coquelicot, la violette, la pâquerette et le bleuet qui trouvent leurs lettres de noblesse sous les noms de papaver, viola, bellis et autres centaurea. Et puis, ne préférons-nous pas l'achillée jaune, pourpre ou rouge à celle blanche ou rosée de nos jardins ? De fait l'oxalide (pardon, l'oxalis !) est plus belle rose que blanche.

Trolle d'Europe.

Par ailleurs nous avons voulu améliorer la tanaisie, le coucou et le souci des champs.

Quant à la véronique de Perse, autrefois cultivée comme plante ornementale couvre-sol, appréciée pour sa floraison très étalée dans le temps, elle finit de nos jours dans les sacs de déchets verts. Parcours et sort identiques pour le mouron rouge et le liseron. Cependant le convolvulus garnit toujours les suspensions.

Véronique de Perse.

C'est ainsi que nous établissons une réelle discrimination florale. Mais direz-vous : ce sont de mauvaises herbes ! « Mauvaises » vraiment ? Sont-elles nuisibles, dangereuses ? Il semblerait que ce ne soit pas là une raison…
En effet l'hortensia, l'azalée, le laurier rose sont très toxiques : mortels par ingestion ! En outre, il serait bien trop long de lister ici les fleurs horticoles et ornementales toxiques tant il en est. Et pourtant elles sont plantées. Paradoxalement le coucou inoffensif, répandu dans les prairies et le long des haies, a été supplanté par des « consœurs » toxiques, connues sous le nom de « primevères » ; le coquelicot bien

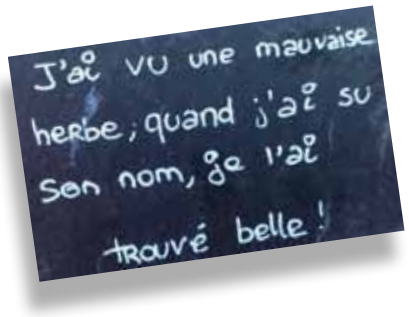

qu'appartenant au même genre que le pavot ne contient pas d'opium (mais d'autres alcaloïdes).
Qui plus est, certaines « mauvaises » herbes soignent. Nous connaissons bien la menthe, peut-être aussi la matricaire camomille, la mauve… Saurions-nous reconnaître le millepertuis « sauvage » ? Pourtant son utilisation médicinale importante est à la portée de tous. Le bouillon blanc, méconnu, a des vertus adoucissantes non négligeables. Le plantain est un antidouleur. L'herbe aux goutteux soignait la goutte. Le souci des jardins servait à fabriquer la pommade au calendula. Cette liste-ci serait, elle aussi, considérable. Que sont devenues

Bouillon blanc.

Millepertuis.

Plantain.

ces plantes de pharmacie ? Certaines officinales, à force d'être « mauvaises », ne se trouvent plus guère…

Le statut d' « utile » ou de « nuisible » est très relatif. Il dépend des époques, des habitudes et du mode d'exploitation de la nature qui nous environne. De nos jours un parterre, un jardin ou un champ envahi par ces « mauvaises herbes » sont qualifiés de « sales » et le jardinier responsable regardé, au mieux, comme un « paresseux » ou, pire, comme un « incompétent ».

Au Perray-en-Yvelines certaines surfaces enherbées (notamment le fossé du Planit, les abords de routes, la butte du Champ de foire) sont volontairement moins « entretenues » : il y est pratiqué le fauchage. Votre Mairie a pris le parti de favoriser la biodiversité : en ce qui concerne leur entretien, les prairies ne sont pas gérées à l'identique des pelouses. À tontes espacées, environnement protégé ! Grâce à cette gestion différenciée, des orchidées voient à nouveau le jour au Cœur Perray. Il s'agit, entre autres, de l'orchidée Platanthera (photos ci-contre). Ce ne sont pas les seules plantes qui réapparaissent et qu'il faut peu à peu répertorier.

Pour aller plus loin :

Gérard Arnal **« Les plantes protégées d'Île-de-France »**
1996 - Éditions Biotope - collection Parthénope
ISBN : 2-9 510 379-0-2 (pour les connaisseurs)

Olivier Escuder **« Plantes médicinales - mode d'emploi - Les reconnaître dans la nature, les utiliser, les cultiver au jardin »** 2007
Éditions Ulmer ISBN : 978-2-84138-256-9 (ouvrage + abordable)

Le héron ne s'est pas envolé

Il y eut, au printemps, le saccage et le vol de plantes dans un massif floral municipal. Voici, maintenant, à la mi-août une tentative de vol de la statue du héron qui décore le massif de la Croix St Jacques. Les voleurs, amateurs d'art, ont heureusement échoué, car l'ouvrage est lourdement lesté au pied. Cette précaution anti-vol n'était pas vaine. L'oiseau plaît ! Y aura-t-il d'autres tentatives d'enlèvements ? Une plainte a donc été déposée.

Retour sur...

Cet été au Perray-en-Yvelines

Encore un succès du Conseil municipal des jeunes : dimanche 1er juillet, 102 cyclistes sont venus en famille découvrir l'itinéraire du "Tous à vélo" préparé par le CMJ et tout le monde s'est donné rendez-vous pour la prochaine édition !

Préparation du "Tous à vélo" au R.A.M.

Malgré l'annulation des manifestations du 13 juillet (**le feu d'artifice sera tiré le samedi 8 septembre après le forum des associations à 22h30**), 40 courageux et optimistes Perrotins ont bravé la météo du 14 juillet pour venir pique-niquer dans le parc municipal et ont pu apprécier Pascale et Juliette, de retour au Perray, avec un talentueux contrebassiste Ghali. Venez les retrouver aux Granges le printemps prochain).

ACACV : Association des Commerçants du Centre Ville
CMJ : Conseil Municipal des Jeunes
SIRR : Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet
AJP : Association des Jeunes du Perray

Vendredi 22 juin Remise des Prix:
les enfants du CM2 reçoivent les livres qu'ils ont choisis et disent adieu à leurs maîtresses.

Goûter de fin d'année à la crèche municipale.

C'était bien le mois du vélo, puisque dimanche 22 juillet, en tout début d'après-midi, la dernière étape du Tour de France, partie de Rambouillet, a emprunté une partie de la RD 910 entre le rond-point de l'Artoire et la route d'Auffargis (tous nos remerciements à M. Jacky Martin qui nous a transmis cette photo).

Et pour l'ouverture des Jeux Olympiques, les enfants de l'ALSH avaient confectionné leurs propres drapeaux, aux couleurs du monde entier.

Vie de la commune

La collecte des déchets ménagers : rappels ou informations ?

Les indications suivantes, maintes fois données dans le bulletin, peuvent paraître un « rabâchage » inutile, mais pour ceux qui sont confrontés tous les jours aux actes d'incivisme, de négligence ou de simple inattention de la part de quelques-uns d'entre nous, il apparaît indispensable de rappeler de temps en temps les règles qui régissent notre collectivité en matière de déchets. Quoi qu'il en soit, nous nous devons d'informer les nouveaux habitants.

Pour être bref, les déchets ménagers regroupent l'ensemble des déchets que nous produisons dans le cadre de notre vie quotidienne et familiale. Quels sont-ils ?

- **Les emballages** (poubelle bleue) ou ordures qui seront recyclés suite à un tri sélectif.
- **Le verre** (poubelle grise) qui sera revalorisé.
- **Les ordures ménagères** (poubelle verte) ou ordures destinées à l'incinération.
- **Les déchets verts** (sacs biodégradables et fagots) transformés en compost.
- **Les déchets d'équipements électriques et électroniques** (DEEE ou D3E).
- **Les objets encombrants**.
- Divers autres déchets tels que produits chimiques, gravats, etc.

C'est le SICTOM de la région de Rambouillet (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) qui exerce la compétence de l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Ce syndicat vous informe plus précisément sur son site Internet *www.regionrambouillet.com* et au n° vert 0800 49 50 61.

Vous retrouverez ces informations sur l'imprimé annuel qui est distribué dans chaque foyer par le SICTOM mais aussi sur son site Internet, à l'accueil et sur le site Internet *www.leperrayenyvelines.fr* de la Mairie, dans chaque numéro du présent bulletin avec les dates correspondantes pour les 2 mois suivant la parution.

Jours et heures de collecte en pages 24-25.

Les déchets verts

Le ramassage a lieu d'avril à fin novembre. À cet effet, il est fourni annuellement par foyer 60 sacs biodégradables (en papier). Ces sacs doivent être retirés à l'Espace de la Mare au Loup aux dates précisées en temps voulu à la rubrique « collecte » du présent bulletin. Pour cette année, le dernier jour de permanence se tiendra le jeudi 13 septembre de 17 h à 19 h 30. Sont admis dans les sacs exclusivement les déchets de tonte et de potager, feuilles, petits déchets de taille. La terre, les cailloux et les gravats sont interdits. Les branchages de longueur maximale de 1 mètre doivent être assemblés en fagots.

Afin de limiter le volume de déchets verts, rappelons que vous pouvez pratiquer le compostage et améliorer ainsi du même coup le sol de votre jardin (plantations et potager). Un éco-composteur peut vous être fourni par le SICTOM sur demande auprès des Services Techniques de la ville. Si vous avez des quantités importantes de déchets végétaux, vous pouvez toujours les amener dans une des déchetteries du SICTOM.

Afin de vous éviter ces déplacements et au titre du développement durable, souvenez-vous, le SICTOM avait installé pour les végétaux, en divers points de la commune, des colonnes d'apport volontaire. Cette pratique a dû être abandonnée suite aux dépôts sauvages de déchets de toutes sortes en vrac. Nous espérons cependant pouvoir la renouveler par la mise en place de colonnes plus ergonomiques. Cela ne tient qu'à vous !

Les déchetteries

Renseignez-vous auprès du SICTOM. Il en existe deux non loin d'ici et accessibles aux particuliers : rue des Vaux de Cernay à Auffargis et rue Lois Gousson à Rambouillet. On peut y déposer les déchets ménagers et assimilés non pris en charge à domicile par les services de collecte mais également les déchets végétaux issus de nos jardins.

Le brûlage des végétaux

La circulaire préfectorale du 8 juillet 2011 précise que l'incinération « à l'air libre » n'est pas autorisée : « Le brûlage des déchets verts de jardins et de parcs, assimilés à des déchets ménagers, est interdit toute l'année et sur l'ensemble du territoire départemental ».

Attention : stationnement gênant = collecte impossible.

Prochains rendez-vous

Salon DE LA MAQUETTE
LE 20 ET 21 OCTOBRE
De 10h/12h et de 14h/18h30 SALLE DE LA MARE AU LOUP
Bourse d'échange, amateurs et passionnés

Samedi 15 septembre
Journée européenne du patrimoine

De 10 h à 12 h

Portes ouvertes à l'école de la Barantonnerie.
Venez visiter l'école réhabilitée et agrandie, guidée par les élus de la Commission scolaire, qu'elle soit celle de vos enfants ou la vôtre !
Se présenter à l'entrée.

De 14 h à 17 h 30

Visite du Perray pour les nouveaux habitants présentée par Madame le Maire à bord du bus municipal.
Si vous êtes intéressé, contactez le service communication au 01 30 46 31 15.
ou inscrivez-vous sur le site *www.leperrayenyvelines.fr*

15 h et 16 h

Deux visites guidées du parc municipal organisées par les élus en charge de ce patrimoine.
S'inscrire auprès du Syndicat d'Initiative.

Aides et services

Point sur les allocations

Dans quel cas pouvez-vous prétendre à l'allocation chauffage ?

Vous devez :

- Ne pas être imposable
- Être retraité(e) de + de 60 ans et ne plus exercer d'activité rémunérée,
- ou être titulaire de la carte d'invalidité de 80% et plus,
- ou avoir au moins 3 enfants à charge.

Les documents à fournir sont :

- L'avis de non-imposition de l'année 2012 sur les revenus de 2011
- Dernière facture de l'année en cours, (EDF, Fuel, Gaz),
- Pièce d'identité,
- Carte d'invalidité, dans le cas échéant,
- livret de famille, dans le cas échéant,
- Relevé d'identité bancaire.

Dans quel cas pouvez-vous prétendre à l'allocation téléphone ?

Vous devez :

- ne pas être imposable
- être âgé(e) de + de 65 ans
- Etre abonné à une ligne de France Telecom.

Les documents à fournir sont :

- L'avis de non imposition de l'année 2012 Sur les revenus de 2011
- Toutes les factures France telecom de l'année 2012,
- Pièce d'identité,
- Relevé d'identité bancaire.

Nous vous rappelons que pour bénéficier des allocations chauffage et/ou téléphone, un imprimé est à retirer en mairie et à retourner avant le 30 septembre 2012.

Pour plus de renseignements, contactez le Service CCAS en Mairie.

Guide pratique

Il est arrivé et est disponible en mairie si vous ne l'avez pas reçu dans votre boîte aux lettres.

Urgent et fondamental !

Des collégiens et lycéens ont besoin de vous...

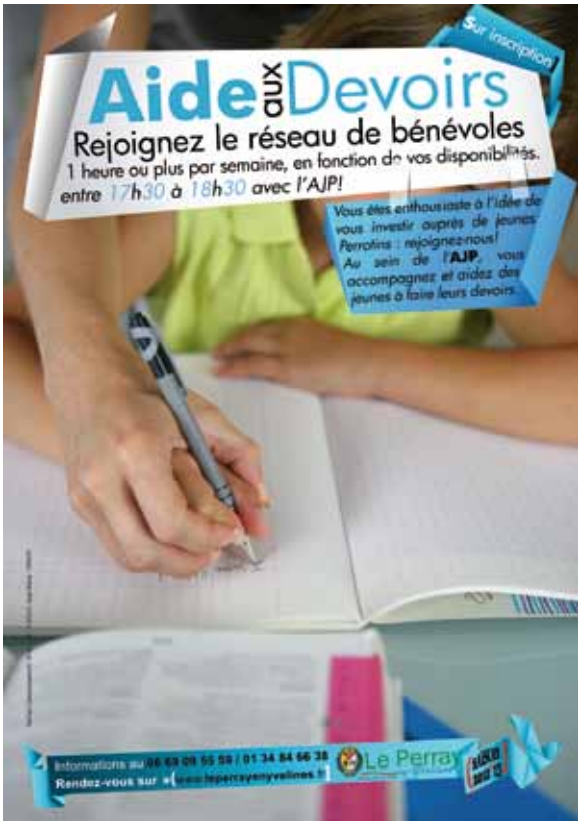
Aide aux Devoirs
Rejoignez le réseau de bénévoles
1 heure ou plus par semaine, en fonction de vos disponibilités.
entre 17h30 à 18h30 avec l'AJP!
Sur inscription
Vous êtes enthousiaste à l'idée de vous investir auprès de jeunes Perrotins : rejoignez-nous! Au sein de l'AJP, vous accompagnez et aidez des jeunes à faire leurs devoirs.
Le Perray

Petit rappel de rentrée

Votre municipalité vous propose de prendre en charge une partie du prix de la carte de transport "Imagine R" pour les élèves du Perray scolarisés en 6e ou en 5e dans un collège public.

Afin de bénéficier de cette prise en charge nous vous remercions de bien vouloir **fournir au Service Scolaire les documents suivants et ce impérativement avant le 15 novembre 2012** :

- 1 copie du Pass Navigo et du courrier accompagnant celui-ci,
- 1 certificat de scolarité,
- 1 justificatif de domicile,
- Le livret de famille si le nom de l'enfant n'est pas le même que celui du justificatif de domicile,
- 1 relevé d'identité bancaire.

Nous vous remercions d'adresser vos courriers au Service Scolaire.

Bienvenue !

Depuis le début de l'année 2012, 3 nouveaux commerçants se sont installés au Perray-en-Yvelines, allons à leur rencontre.

Éric Bellefleur, Artisan boulanger

Depuis le mois d'avril, un magicien s'est installé dans notre ville. Un magicien ? Non ! un ARTISAN, un vrai, avec l'amour du bon pain fait sur place et une belle réputation qui l'a suivi de Paris à Cernay et de Paris au Perray. Tous les matins, vers 3 h, s'armant de courage, il vient de Sonchamp et il commence à pétrir, façonner et cuire alors que vous dormez encore. Et, lorsque sa collaboratrice, Isabelle, ouvre la boutique, tout est prêt.
Connaissez-vous la brioche feuilletée, les flammes ou le croquant (la spécialité) ? Venez donc goûter pour vous faire une idée... Un jeune pâtissier, une aimable boulangère et un patron toujours bien occupé (il ne fait même pas la sieste !) ce n'est pas une histoire de Marcel Pagnol mais l'histoire bien réelle d'un artisan boulanger venu faire profiter les Perrotins de ses 25 ans d'expérience.

Boulangerie artisanale
Commercial de la Forêt Verte, 57 rue de Chartres

Anne CAM Graines de Beauté Bio-esthétique à domicile

À vous tous les soins du corps,
Du visage, des mains et des pieds
Sans avoir le mal de se déplacer !
Anne vient chez vous,
Avec ses produits certifiés bio
(Ah ! les Douces Angevines !)
Et sa connaissance de l'Ayurvéda
Pour un modelage ou un gommage
Pour une épilation ou une relaxation
Pour un massage ou un maquillage,
Pour un mariage, pour votre image :

Anne CAM Esthéticienne
06 64 99 12 86 - *www.grainesbeaute.fr*

Le Beffroi : Clément est là !

Et oui, qu'on se le dise ! Depuis le début de cette année Clément Lecourt vous accueille au cœur de son Beffroi. Ce Jeune homme attentionné au sourire discret, vous propose le temps d'un repas de découvrir son charmant restaurant. Installé au 72 de la rue de Paris, Le Beffroi se démarque littéralement de la précédente proposition faite à la même adresse. Dès le seuil passé, une ambiance cosy et feutrée vous invite à choisir une table carrée au sobre dressage et vous persuade facilement que vous n'êtes, en fait, pas si pressé. Un bar moderne arborant fièrement d'aguicheuses bouteilles de vin rouge, embrase, par le fond, la petite salle aux murs sable et bois. Les différentes lumières apportées par baie vitrée lèchent joliment les couleurs de ce tableau, tout en ouvrant la vue sur les quelques tables en terrasse.
Clément, Lillois d'origine, (voici donc l'évidente référence au Beffroi...) vous porte dès les premiers instants une attention toute particulière. Attentif et prévenant il sait rapidement et en toute simplicité, dénouer la plus serrée des cravates... À la lecture des premières lignes de la carte, l'eau vous monte à la bouche. Les plats inspirés de la cuisine traditionnelle dénotent néanmoins quelques attractives associations adaptées aux petits comme aux grands. Hélas il est indispensable de se hâter si l'on désire découvrir l'ensemble de cette carte. En effet cette dernière change tous les mois, pour ne pas lasser ? Pas seulement ! Il est mis un point d'honneur à offrir des produits frais et de saison, bien souvent acquis au Perray même ou à quelques pas de là. À midi, en soirée ou même lors d'un événement privé, vous aurez tout le loisir d'apprécier une carte accessible et pleine de surprises. Alors si la curiosité de vos papilles a été piquée et que vous souhaitez en savoir un peu plus, nous vous invitons à visiter le site du restaurant où vous pourrez aisément retrouver la carte et même réserver directement en ligne.
Voici encore une bonne adresse pour sortir au Perray !

> *Une subtile alchimie entre convivialité, gastronomie et simplicité. Clément Lecourt, membre de l'ACACV**

Le Beffroi, 72 rue de Paris
Ouvert du lundi au samedi de 12 h à 15 h
et du jeudi au samedi de 19 h à 22 h 30
Tél. : 01 61 39 14 88 – *www.lebeffroi.com*

Culture

Pièce de théâtre
Vendredi 12 octobre
à 20h30
à la Médiathèque

L'homme au journal d'hier

Texte de Pierre Minot - Mise en scène de Chantal Peninon - Interprété par Catherine Germain

Une femme raconte son quotidien aux côtés de son mari, poète reconnu ; elle égrène sa vie, depuis leur rencontre jusqu'à son désaveu par le régime politique et à son arrestation. « L'homme au journal d'hier » évoque, « dans un certain pays et à une certaine époque », le destin tragique d'un poète dont la femme, pour sauver son œuvre, et dans un esprit de résistance farouche, apprendra par cœur ses poèmes avant de s'enfuir en exil, où elle les retranscrira et témoignera pour le faire libérer. L'auteur, Pierre Minot, s'est inspiré de l'histoire de Nadejda Mandelstam, et la pièce représentée à la Médiathèque du Perray sera émaillée de poèmes d'Ossip Mandelstam.

N'en souffle mot à personne,
Oublie ce que tu as vu :
L'oiseau, la vieille, la prison
Et le reste…
Car, si tu desserres les lèvres,
D'imperceptibles frissons
Comme aiguilles de pin,
Le jour venu, te saisiront.
Et tu te rappelleras la guêpe,
L'encre, le plumier d'enfant
À la datcha, et les myrtilles
Que tu n'as jamais cueillies.
Octobre 1930

L'auteur, Pierre Minot, a été assistant réalisateur pour des réalisateurs célèbres. Il a réalisé 3 courts métrages et se consacre désormais à l'écriture. La comédienne Catherine Germain qui interprète la pièce, a également adapté d'autres textes, notamment la correspondance de Victor Hugo et Juliette Drouet. La metteuse en scène de la pièce, Chantal Peninon, est également auteure et marionnettiste. Elle sera présente lors de cette soirée à la médiathèque.

Sélection pour tous

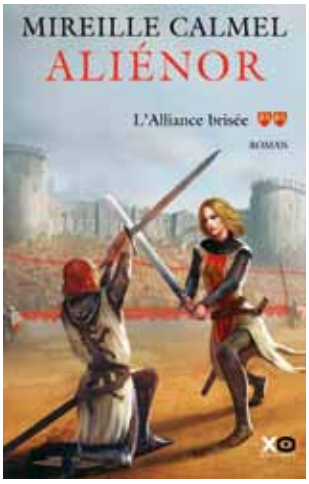

De Mireille Calmel
Publié chez XO Éditions

Aliénor (tome 2) : l'Alliance brisée

Dans « Le règne des lions », le premier tome de cette série, on voyait Aliénor d'Aquitaine, divorcée de Louis, roi de France, faire son entrée en 1154 dans la cité de Londres, aux côtés de son nouvel époux, Henri Plantagenêt. C'est un empire à sa mesure et elle compte bien le diriger à sa manière. Et si elle est toujours la muse des troubadours, nul ne s'y trompe : ni ses ennemis d'hier, ni ceux d'aujourd'hui, n'ont renoncé à rompre cette nouvelle alliance.

Le second tome commence en 1172. Malgré les apparences, le couple Aliénor d'Aquitaine – Henri Plantagenêt n'est plus qu'un souvenir, et le royaume est sur le déclin. Aliénor, qui voit le royaume Plantagenet s'affaiblir, essaye pourtant de retenir ses fils devenus adultes et rendus furieux contre leur père qui les a écartés du pouvoir.

Dans le même temps, Loanna de Grimwald, grande prêtresse d'Avalon, descendante de Merlin, est toujours aux côtés d'Aliénor, mais elle s'interroge maintenant sur la capacité d'Henri à continuer de tenir les rênes du royaume… Dans cette seconde partie, l'auteur entraîne à nouveau le lecteur dans un tourbillon épique, où la réalité historique se mêle à la magie des légendes.

Mireille Calmel, la reine du roman historique, n'a pas son pareil pour nous raconter des histoires dans lesquelles la destinée des personnages se confond avec celle des peuples.

Outre les deux tomes de cette épopée, plusieurs séries historiques du même auteur sont disponibles à la Médiathèque.

- La Reine de lumière
- Le Chant des sorcières
- Le Bal des louves
- Lady pirate

Les 2 prochains Cercles de Lecture : samedi 15 septembre et 8 décembre 2012.

Les 4 prochains ateliers d'écriture, organisés par l'association « les 3 lézards » : 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre, 7 décembre.

Sélections Jeunesse *spécial BD*

Cruelle Joëlle (tome 1) : La vie n'est pas simple Madame Lamort !

De Davide Cali et Ninie
Publié aux Éditions Sarbacane
À partir de 8 ans

Voici une nouvelle série de B.D. qui devrait vous plaire ! Madame Lamort est une jeune femme dynamique qui travaille pour la société Trépas où elle est chargée de distribuer : la carte noire… la carte de la Mort. Oui, mais voilà, l'entreprise va mal ! Plus de variole, d'épidémie de peste, trop de normes de sécurité, de vaccins et de progrès médicaux… C'est le chômage technique ! Madame Lamort n'est plus la meilleure employée de son entreprise parce qu'elle n'a pas réalisé sa dernière mission : donner sa carte noire à Monsieur Bavasse. Mais Madame Lamort n'a pas dit son dernier mot et avec l'aide involontaire de fille, Joëlle, elle espère bien arriver à ses fins…
Un petit bijou d'humour noir pour jeunes lecteurs ! Deux tomes déjà disponibles à la médiathèque.

Le Petit Prince (tome 1) : La Planète des éoliens

Librement imaginée d'après l'œuvre
d'Antoine de Saint-Exupéry
Scénario de Guillaume Dorison et dessins de Diane Fayolle
Publié chez Glénat - À partir de 8 ans

Avez-vous lu le Petit Prince d'Antoine de Saint-Exupéry ? Si oui : vous connaissez déjà le personnage et son univers ! Sinon : pas de souci ! La première page de la BD vous donne tous les éléments à savoir… (ce qui ne vous empêche pas de lire le livre !)
Dans cette série, le Petit Prince, accompagné de son ami Renard, quittent leur planète et leur jolie Rose pour retrouver la piste du Serpent qui répand ses idées noires dans l'univers.
Dans ce premier épisode, ils arrivent sur la planète des Éoliens. Ici, sur cette terre très froide, les vents permettent de lutter contre la glace. Mais depuis peu, des pirates volent ces vents et la glace envahie tout le territoire et risque de provoquer la destruction de la planète ! Petit Prince et Renard, aidés de Foehn, enquêteur éolien et de Zéphyr, le fils du gouverneur, mènent l'enquête. Parviendront-ils à trouver ces voleurs de vents ? Serpent, est-il, une fois encore derrière tout cela ?
Pour le savoir, venez découvrir cette nouvelle série à la médiathèque, cinq tomes sont déjà à votre disposition !
Une série de BD, qui respecte l'univers créé par Saint-Exupéry et conserve chez ses personnages candeur et naïveté…

Retrouver la programmation de la Médiathèque sur http://bmleperray.dnsalias.net

Sport

ESP Karaté

Coupe de l'Aube inter ligue kata

1ère Mélina MARTİNS-FARİA
Poussines kata

2e Jonathan MARTİNS-FARİA
Benjamins Kata

1er Nicolas MUGGİANU et 3e Cyril DELSON
Seniors

Découverte de documents anciens au Perray-en-Yvelines

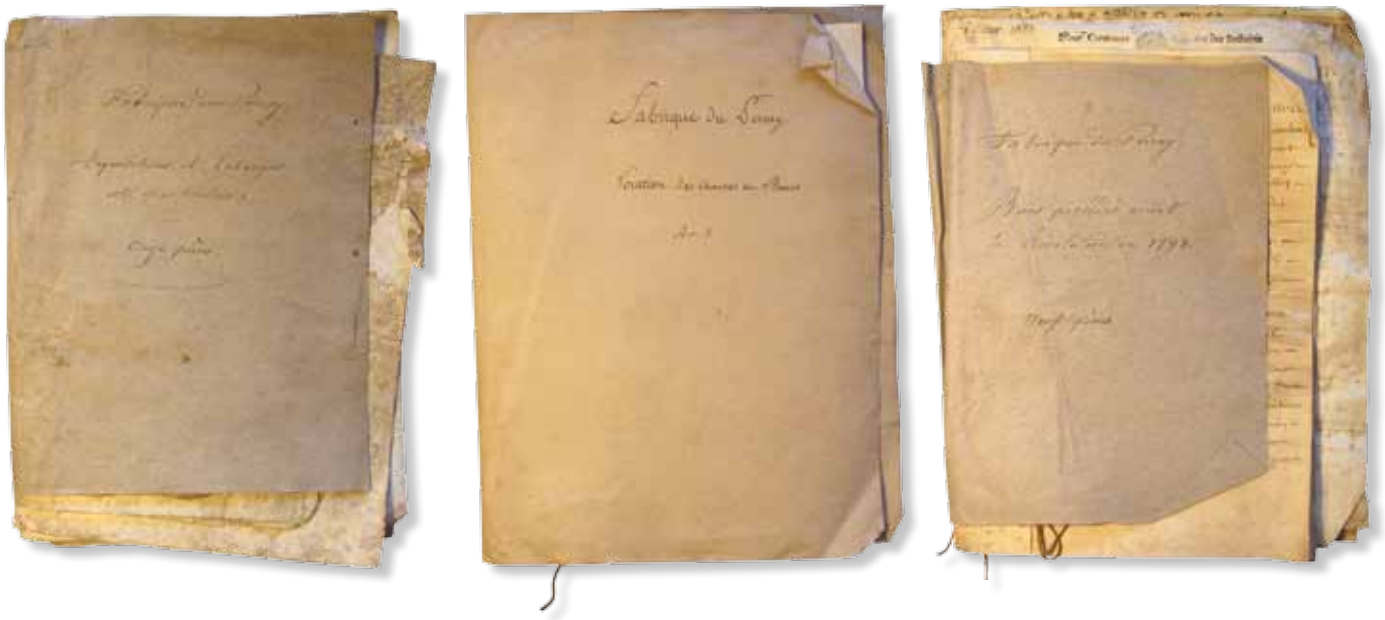

C'est au Père Ronan Dyèvre, précédent curé de la paroisse du Perray que nous devons cette précieuse découverte. Peu avant son départ, le prêtre a exploré le contenu des greniers et y a trouvé trois liasses de documents anciens, couvertes de poussière et rongées par l'humidité.

Merci à l'association Histoire et Mémoire du Perray-en-Yvelines pour la rédaction de ces articles qui nous éclairent sur notre patrimoine.

Il les a remises à M. Pierre Le Gall, membre du conseil paroissial, chargé notamment du suivi des travaux effectués dans les églises de notre groupement paroissial. Celui-ci a pris soin de les faire sécher et de les numériser afin de limiter au maximum leur manipulation. Se doutant de l'intérêt que ces documents susciteraient auprès de l'association Histoire et Mémoire du Perray-en-Yvelines, il nous a remis les originaux afin que nous puissions les étudier, à charge pour nous, par la suite, après une étude exhaustive, de les verser aux Archives Départementales ou Diocésaines, afin d'assurer leur conservation dans les meilleures conditions possibles.

Ces documents émanent, dans leur totalité, de la fabrique du Perray. Les deux premières liasses, rédigées sur parchemin, remontent au XVII[e] siècle, la troisième, rédigée sur papier date du XIX[e] siècle.
Rappelons que le mot fabrique désigne, depuis les débuts de la Chrétienté (mot mentionné dès le IV[e] siècle) jusqu'à la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, aussi bien l'ensemble des biens affectés à l'entretien du culte catholique, que le corps spécial chargé de l'administration de ces biens temporels : elle gère tous les biens et revenus de la paroisse (revenus des biens immeubles, produit des rentes, location des bancs et chaises de l'église, produit des quêtes, des troncs, des inhumations, dons et legs...) et assure les constructions, réparations et entretien des églises qui lui incombent. Le conseil de Fabrique se compose de 7 à 11 membres. Le curé et le maire, après la Révolution, sont membres de droit. Les autres membres, les fabriciens, sont renouvelables par moitié tous les 2 ou 3 ans. Ils sont choisis parmi les notables, bons catholiques et domiciliés dans la paroisse. Les Marguilliers sont nommés annuellement parmi les membres du conseil de fabrique d'une paroisse. Ils sont ordinairement au nombre de trois et composent un bureau sous le titre de président, secrétaire et

Histoire

Le banc d'œuvre de l'Église Saint-Éloi.

Les stalles « stockées » dans la tribune.

trésorier ; les marguilliers sont chargés de dresser le budget de la fabrique, de préparer les affaires qui doivent être portées au conseil, d'exécuter ses délibérations et de diriger l'administration journalière du temporel de la paroisse. Ces marguilliers peuvent recevoir des fonctions particulières (voir L'Église Saint-Éloi pp. 69-71). Le conseil ou le bureau se réunit « à la tablette du banc d'œuvre », situé face à la chaire, généralement après l'office du dimanche. La place du banc d'œuvre est toujours bien visible dans l'église du Perray, même si les stalles (sièges) ont été enlevées.

La plus récente des trois liasses comporte 43 pages très lisibles et se constitue de 13 procès-verbaux d'adjudication rédigés par le bureau de la Fabrique de la Paroisse du Perray, entre le dimanche 8 novembre 1812 et le dimanche 29 décembre 1839, pour la location des chaises et bancs de l'église. Vous trouverez sur la prochaine page, daté du dimanche 9 novembre 1817, le début d'un de ces procès-verbaux établi par le bureau de la fabrique (les trois marguilliers : MM. Simart, Darreau et Lebrun) en présence du curé de Saint-Éloi, Jean Joseph Antoine Lelièvre. Il est rédigé sur papier timbré, conformément à la loi du 25 août 1816 qui rétablit, en lieu et place du concordat de 1801, le concordat de Bologne de 1516 qui définissait les bénéfices ecclésiastiques.
Ces adjudications se faisaient en fin d'année (autour de la Saint-Martin – 11 novembre – comme pour les échéances des baux ruraux) pour l'année ou les années à suivre (en l'occurrence, 1 an, jusqu'au 11 novembre 1818).

Elles consistaient à mettre aux enchères, par annonce lors des offices (en l'occurrence, deux annonces, les 1er et 2 novembre 1817) un lot de chaises et/ou de bancs (en l'occurrence 200 chaises) que l'adjudicataire pouvait alors louer lors des offices aux tarifs fixés par le procès-verbal. Le coût de cette location variait selon l'importance de l'office (en l'occurrence, 5 centimes lors des fêtes importantes – Noël, Pâques, Ascension… ; 2 liards pour les offices des fêtes secondaires ; gratuite pour les offices de semaine).

Le lot de chaises devait être entretenu et réparé, placé et rangé lors de chaque office par l'adjudicataire (en l'occurrence, par la famille Declaive jusqu'au 12 décembre 1817, avant que le nouvel adjudicataire, la Demoiselle Brigitte Bietheau – orthographe incertaine – n'entre en jouissance de son fermage).

Le prix de la location est payable en quatre termes (en l'occurrence, février, mai, août, novembre) et à ce prix convenu s'ajoutent les frais d'enregistrement (en l'occurrence, 49 centimes).

Le procès-verbal note à la fois le prix de démarrage des enchères et le montant de l'adjudication définitive (en l'occurrence, fixée à cent francs, l'adjudication s'est faite à cent quatre-vingts francs, ce qui prouve que le fermier comptait bien y trouver son compte !).

Le banc d'œuvre de l'Église Saint-Éloi.

Ce simple procès-verbal nous apporte aussi deux autres informations : la fête patronale était fixée à cette époque à la Saint-Gilles (1er septembre), et Joseph Lebrun, huissier de son état, semblait à la fois être le marguillier trésorier (comme l'atteste M. Marest dans Perray et Perrotins, p. 60) et représenter le Maire, Philippe Denis Rillot, dont il était l'adjoint. Il deviendra à son tour Maire du Perray en 1844. Charles Simart devient conseiller municipal en 1819.

Concernant, la location des chaises et bancs de l'église, nous renvoyons nos lecteurs au Formulaire Municipal d'E.-M. M. Miroir et Ch. Jourdan (1841), tome II, pp. 525-527 pour la réglementation commune des adjudications.

Précisons enfin que la fabrique pouvait gérer elle-même la location des chaises et bancs, notamment en employant, moyennant quelque gage, des chaisières que certains d'entre nous ont encore connues au cours du vingtième siècle (il convient de se souvenir qu'à l'origine les fidèles assistaient debout au déroulement de l'office et que pour accéder au confort privilégié des nobles et notables, il fallut bien payer la fourniture et l'entretien des sièges, avant qu'il ne devienne la norme) et nous vous renvoyons à un savoureux texte de François Coquille (La Loueuse de chaises in Les Français peints par eux-mêmes Encyclopédie morale du dix-neuvième, 1840).
L'ensemble de ces 13 procès-verbaux sera prochainement « traduit », analysé et diffusé sur notre blog et paraîtra dans notre publication annuelle d'avril 2013.

Les deux autres liasses, plus difficiles à déchiffrer (écriture et langue du début du XVIIe siècle) qui concernent respectivement des « acquisitions et échanges entre particuliers » (11 pages) et des « biens possédés par la fabrique du Peray avant la révolution de 1793 » (9 pages) feront l'objet d'une communication ultérieure.

Mais nous ne résistons pas au plaisir de publier ci-dessous le début d'un des deux actes de cette troisième liasse.

MM. Charvet et Béguin

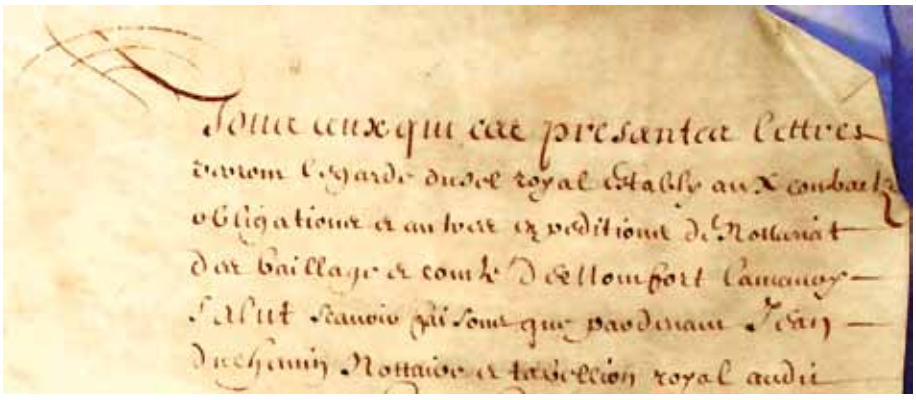

Tribune libre

Des potagers délaissés...

La commune du Perray en Yvelines a décidé il y a maintenant presque 3 ans, de mettre à disposition de l'association des Jardins du Perray un espace municipal afin de l'aménager en jardins.
Par cette initiative louable, mais à quel prix pour la collectivité (150 000 euros d'aménagement + 50 000 euros pour les parkings situés devant les jardins prévus pour « étendre la capacité d'accueil du terrain de foot »), la commune a voulu proposer aux amateurs de jardinage et/ou aux personnes souhaitant cultiver leurs propres fruits et légumes pour des raisons économiques de disposer d'un jardin durant une durée déterminée.
Hélas, l'été se terminant, le visage de ces jardins familiaux est vraiment triste. Seulement la moitié de ceux-ci ont été cultivés, et le reste est dans une situation limite friche.
Nous ne pouvons pas au titre de la collectivité approuver cette situation. Cet investissement substantiel n'était pas prioritaire, et les élus du Perray Autrement le contestent depuis le début. Il est malheureusement maintenant impossible de revenir en arrière, aussi nous demandons à Madame le Maire de faire le point rapidement avec l'association des Jardins du Perray (si ce n'est pas déjà fait), pour affecter ces parcelles non cultivées.
Pour aller dans cette démarche, nous proposons aussi aux habitants intéressés par un jardin, de se manifester auprès de l'association.

... Mais notre village se fleurit !

Notre commune a cette année mis un focus plus important pour entretenir, nettoyer et fleurir ses espaces publics et enfin nous nous en réjouissons. Les actions constructives de sensibilisation menées par les élus du Perray Autrement les années précédentes ont été entendues. Il s'agit bien entendu de préserver notre environnement naturel privilégié, notre patrimoine, mais surtout d'offrir un cadre de vie agréable à tous les habitants et de donner la meilleure image de notre ville, celle qui fait notre fierté, aux visiteurs.
Cet effort ne doit pas être interrompu et doit être poursuivi afin de permettre par exemple, à notre commune du Perray en Yvelines son retour à la participation au concours des villes et villages fleuris.
Les élus du Perray Autrement souhaitent une bonne fin d'été et une bonne rentrée à tous les habitants.

Les conseillers de la liste **« Le Perray Autrement »**

Jacques POLENI — Carole GABIOU — Jean-Louis BARON — Vincent DENOIS — Marie-France GROSSE — Guenhael GUEGAN

Vous pouvez retrouver sur notre site internet **www.leperray.eu**, une mise à jour de nos interventions, et vous pouvez nous contacter sur **autrement@leperray.eu**

Textes originaux sans modification et sous la responsabilité de leurs auteurs.

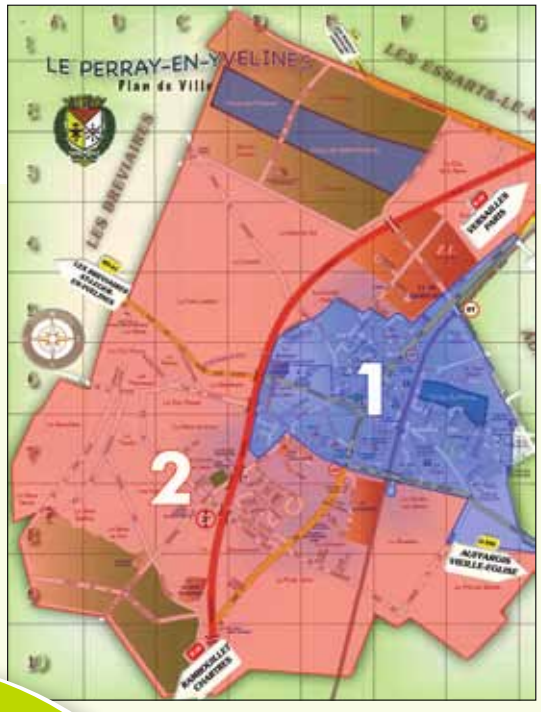

Collectes

Déchets verts
Zone 1 : les mercredis matins.
Zone 2 : les jeudis matins.
Jeudi 13 septembre de 17h à 19h30 à l'Espace de la Mare au Loup : dernier jour de permanence à l'intention des habitants n'ayant pas encore retiré en 2012 les 60 sacs destinés aux déchets verts.
Les sacs en papier et les fagots de branchages de longueur maximale de 1 mètre doivent être sortis SEULEMENT LA VEILLE devant le domicile. Hors des périodes appropriées, l'entrepôt des sacs sur la voie publique est passible de sanctions.

Ensemble...

Toute rentrée commence par un recadrage indispensable du civisme et de la civilité.
Le civisme est le respect du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit et donc pour les lois qui la régissent. La civilité désigne l'ensemble des règles du savoir-vivre ensemble.
Une des missions des conseillers municipaux est de veiller au civisme intrinsèquement lié à la démocratie dont ils sont issus et de remédier aux incivilités (mégots, emballages, déjections canines, stationnement, vitesse, graffitis...) que déplorent leurs concitoyens et électeurs, à chaque réunion de quartier.
L'électeur attend de l'élu qu'il fasse respecter et favorise l'ensemble de ces règles.
S'engager à gérer la vie municipale est un acte de civisme fort : regrouper 29 candidates et candidats prêts à s'écouter pour exercer la fonction d'élu relève aujourd'hui de la gageure. Participer aux conseils, aux commissions, venir s'informer régulièrement en mairie, tenir les bureaux de vote, participer aux manifestations de la vie locale, tout cela demande une disponibilité, un engagement contraires à l'individualisme ambiant.
Les élus municipaux doivent faire respecter le civisme et la civilité. Ils sont en droit, comme tout adulte responsable, de faire remarquer à leurs concitoyens, automobilistes, cyclistes, piétons, maîtres d'animaux et, a fortiori, à leurs enfants, qu'il existe des règles incontournables : le trottoir n'est pas un « crottoir », les panneaux de prescription s'adressent à tous, le tapage nocturne dérange les voisins. Ils peuvent faire intervenir à titre préventif, voire punitif, la Police Municipale, qui, représentant le Maire, doit être respectée : avant de verbaliser les stationnements fautifs, elle procède à de nombreuses mises en garde. Le Maire peut même requérir la Police Nationale pour des interventions plus répressives.
Afin d'entretenir le sens de la collectivité, les élus municipaux favorisent la vie associative, développent l'information et animent des réunions de quartier. Être bénévole, s'informer, participer sont des actes de civisme volontaire. Trop de concitoyens se plaignent de ne pas savoir : toute l'information sur la commune est relayée par Le Perray Infos et il est disponible dès le premier jour du bimestre sur le site Internet (www.leperrayenyvelines.fr, taper infos dans la fenêtre du moteur de recherche). Chaque habitant peut connaître, par exemple, les jours de collectes de déchets verts et savoir qu'il est interdit de brûler ses détritus ou de jouer au ballon sur la Place de la Mairie.
Pour développer le civisme, le Conseil Municipal a, entre autres :

- mis en place un Conseil Municipal des Jeunes dont le dynamisme fait plaisir à voir (rencontres intergénérationnelles, journées de nettoyage de la nature, collectes de jouets pour les enfants défavorisés, promenades familiales à vélo...),
- renforcé les structures d'accueil de la jeunesse (L'Association des Jeunes du Perray - AJP - et création d'un Réseau d'Assistantes Maternelles – RAM),
- acquis un cinémomètre pour rappeler que la vitesse en ville est limitée à 50 km/h et 30 km/h dans certaines rues,
- installé des dépose-minutes devant les écoles,
- favorisé l'accès des espaces publics aux personnes à mobilité réduite.

Oui, la sauvegarde du civisme est bien une mission des élus et une règle pour tous les citoyens.

Les conseillers de la Majorité municipale
« Le Perray notre commune »

Vous retrouverez la rubrique « Jouons un peu » le mois prochain.

Résultat du numéro de juillet-août

G	A	U	V	I	L	L	E	R	I	E	S	
R	O	S	E	A	U	■	S	A	U	V	E	
A	R	A	■	G	N	A	■	F	L	E	T	
N	I	■	M	O	D	I	F	I	E	R	■	
D	S	■	A	■	I	■	E	S	■	T	C	
A	T	I	N	A	■	R	E	T	O	U	R	
M	E	V	■	■	U	E	■	O	■	E	U	
I	■	A	S	A	F	A	■	L	O	R	S	
R	E	N	E	G	O	C	I	E	R	A	S	
A	T	O	M	E	■	■	L	U	B	I	E	
L	A	V	A	N	D	I	E	R	E	S	■	

Collecte des emballages
(emballages, journaux, revues et magazines)
Lundis 10 et 24 septembre, 8 et 22 octobre, 5 novembre (de 12h à 20h).

Collecte du verre
Lundi 24 septembre et 22 octobre (de 12h à 20h).

Ordures ménagères
Tous les vendredis matin (de 5h à 12h).

Pensez à présenter les bacs la veille au soir pour les collectes du matin (passage entre 5h et 12h). Les dates des divers ramassages sont rappelées sur chaque numéro du Perray Infos.
Pour tout renseignement, réclamation ou concernant les autres services (déchetteries, encombrants, DEEE...) adressez-vous impérativement au SICTOM : **0800 49 50 61**

le calendrier complet est disponible sur **www.leperrayenyvelines.fr**

État civil

Oui !

- NELSOM Firmin Hubert et DIARRA Mama, le 23/06/2012
- CAMPAGNE Cédric et LECOURBE Katia Raymonde, le 23/06/2012
- LALOYER Laurent Guy et LECOURT Valérie Annie Claude Brigitte, le 07/07/2012
- POCHET Alain Michel et COTTINEAU Marie-France Gabrielle, le 07/07/2012
- LANGLET Eric Gérard et LECOCQ Céline Simone Alice, le 07/07/2012
- KRA Yao Raymond et POEAN Djèpléa Aimao, le 21/07/2012
- CHAPARD Patrick Jean Marie et DEKKER Marjetta, le 21/07/2012
- MONTEIRO TEIXEIRA Valdemar et PINA MONTEIRO Lucia, le 28/07/2012
- NDIAYE Cheikh et MAURICE Virginie, le 28/07/2012
- CAYER Romain Jean-Jacques et GRARD Lucie Ambre Elsa, le 28/07/2012
- LINAY Matthieu Patrick Antoine Marie et JOURDAIN Céline Pascaline Marie-Joseph, le 18/08/2012

Bienvenue à...

- FAGART Titouan Corentin, le 02/07/2012
- MICALLEF Louise Marie-Madeleine Martine, le02/07/2012
- LE BLINET Lindsay, le 08/07/2012
- NORMAND Lina, le 24/07/2012
- POITRAT Allan, Léon, le 24/07/2012
- COUÉ Mayssa Leïla Fatna, le 29/07/2012
- LE BARBIER THIEFFINE Manon Charlie, le 01/08/2012
- AUGUSTE-CHARLERY Cataleya Marie-Dominique, le 05/08/2012

Ils nous ont quittés

- PICHON Pierre, décédé le 21/06/2102
- QUEROU Jean Louis, décédé le 22/06/2012
- BLANC Philippe René Denis, décédé le 24/06/2012
- GADIFFERT Odette Marie, épouse NAUDIN, décédée le 24/06/2012
- CLUZEAU Dominique, décédé le 25/07/2012
- KERYFEN Michel Louis Jean, décédé le 04/08/2012
- TESTARD Hervé Raymond, décédé le 09/08/2012
- LE LAUSQUE-DANIELO Marcelle Suzanne Charlette, épouse ROMPILLON, décédée le 11/08/2012

Horaires de la mairie

La mairie vous accueille...

- Le lundi, mardi et vendredi de 8 h 45 à 11 h 45 et de 14 h à 17 h.
- Le mercredi de 8 h 45 à 11 h 45.
- Le jeudi de 8 h 45 à 11 h 45 et de 14 h à 19 h.
- Le samedi de 9 h à 11 h 30.
- Permanences du maire le vendredi de 10 h à 12 h.

La mairie vous renseigne...

- 01 30 46 31 24
- mairie@leperray.fr

... et vous donne rendez-vous sur

- www.leperrayenyvelines.fr